



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 21 janvier 2010

Bonne Année 2010

C'est le vœu que le Bureau souhaite à tous ses membres en cette année, qui sera toute particulière, étant donné qu'on y soulignera le 40^e anniversaire de l'IREQ.

Le SPSI compte fêter à sa façon cet important événement...

Site Internet

D'ailleurs, comme mentionné à plusieurs reprises en 2009, en cette année du 40^e et en cette ère de l'Innovation Ouverte, le Bureau trouve extrêmement désolant la lenteur de la Direction dans la mise en place d'un site internet permettant de souligner les réalisations de notre communauté scientifique à l'extérieur d'Hydro-Québec. Suite aux différentes consultations, le Bureau pense mettre à la disposition des membres qui le désirent une page biographique personnelle sur un site internet dédié à la recherche à l'Institut. À cet effet, nous recherchons quelques volontaires qui pourraient regarder les encadrements d'une telle solution. Une proposition formelle devrait être présentée à la prochaine assemblée générale du SPSI avant d'être mise en application.

AVCS

Du côté de l'AVCS, le Bureau vient d'apprendre que la demande d'appel des différents syndicats en Cour suprême a été rejetée. Ce rejet met fin aux procédures judiciaires relatives à ce dossier et fait en sorte que le jugement de la Cour d'appel, qui accueillait la requête en révision judiciaire d'Hydro-Québec et annulait les « mesures remédiatrices » prévues à la sentence arbitrale de l'arbitre Foisy, est le dernier jugement dans ce dossier. Le Bureau doit rencontrer Hydro-Québec dans les prochaines semaines pour savoir comment la Direction entend procéder dans ce dossier. Le Bureau fera tout en son pouvoir pour minimiser les impacts négatifs de ce jugement envers ses membres visés.

Cotisation syndicale

En terminant, lors de l'adoption du budget 2009, les membres avaient accepté une diminution ponctuelle du taux de la cotisation syndicale à 0.8 % jusqu'à la fin de la dernière année financière, soit le 31 décembre 2009. La cotisation aurait donc dû

augmenter à sa valeur normale, soit 1%, ce 1^{er} janvier. Cependant, étant donné la situation financière du SPSI, le Bureau a décidé de surseoir à cette augmentation jusqu'à la prochaine assemblée générale. Évidemment, lors de cette assemblée, un nouveau budget, accompagné d'une nouvelle proposition de cotisation, devra être entériné par les membres.

Le Bureau

Pour nous rejoindre:

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 2008

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca